

Le comté de Mégantic.

Division électorale :

S. R. P. Q. Titre 1er ch. 2, s. 2. Art. 64.

Le comté de Mégantic comprend les cantons d'Inverness et Nelson, celui de Somerset qui renferme le village de Plessisville, et les cantons de Halifax-nord, Halifax-sud, Leeds, Thetford, Ireland et Coleraine. S. R. B. C., c. 75, s. 1, § 47 ; 26 V., c. 7, s. 1, et 49-50 V., c. 96, s. 5.

Comité municipal :

Comprend : Le comté de Mégantic.

S. R. P. Q. Titre 1er ch. 2, s. 6. Art. 73.

Annexion :

Détachée du comté d'Arthabaska.

Les lots Nos 1, 2; 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 des 1er, 2nd et 3e rangs ; les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 des 4e et 5e rangs ; les Nos 1, 2, 3 et 4 du 6e rang ; les Nos 1 et 2 du 7e rang du canton de Stanfold pour toutes les fins, sauf celle d'enregistrement, annexés à Somerset-sud.

58 V. C. 11, s. 1. SANCTIONNE LE 12 JUILLET, 1895.

N. B. Le comté comprend les municipalités suivantes telles qu'actuellement bornées et limitées, savoir :

Villages

Kingsville, Plessisville.

Paroisses.—Parishes.

Ste Anastasie de Nelson, St Désiré du Lac Noir, St Pierre Baptiste.

Parties de cantons.—Parts of townships.

Halifax Nord, (North-Halifax), Halifax Sud (South Halifax), Inverness, Ireland, Ireland Nord, North-Ireland), Leeds Est, (East-Leeds), Nelson, Somerset Nord, North-Somerset), Somerset Sud. (South-Somerset, Thetford Nord, North-Thetford), Thetford Sud, (South-Thetford).

Chef-lieu : Inverness.